



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Essais pour la mutation des méthodes de production agricole

Question écrite n° 7911

### Texte de la question

Mme Jacqueline Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'accompagnement financier des agriculteurs qui réalisent des essais en plein champ pour la mutation des méthodes de production agricole. En Dordogne comme dans d'autres départements, des agriculteurs tentent de définir de nouveaux parcours de production pour se préparer à l'interdiction annoncée de l'utilisation de certains produits phytosanitaires. Ces essais en plein champ visent à tester des combinaisons de cultures traditionnelles avec des « plantes compagnes » qui empêchent le développement des adventices, à définir leurs modes de productions et les besoins éventuels en fertilisation ou en irrigation pour n'utiliser les pesticides qu'en dernier recours voire les bannir. Actuellement, faute de soutiens financiers, ces agriculteurs cantonnent ces essais à de faibles surfaces car ils supportent seuls les risques inhérents à de tels essais : en cas d'échec, la parcelle test représente une surface perdue pour la production. Elle lui demande si une stratégie pour épauler financièrement les agriculteurs qui décident de mener des telles expérimentations est en cours d'élaboration.

### Texte de la réponse

L'évolution de notre agriculture vers des pratiques qui soient à la fois plus résilientes, viables et respectueuses de l'environnement nécessite des expérimentations. Ces expérimentations peuvent être menées par des instituts, des chambres d'agriculture ou toute autre structure qui conseille les agriculteurs, mais aussi par les agriculteurs eux-mêmes. Elles sont particulièrement nécessaires en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Plusieurs dispositifs permettent déjà d'accompagner les agriculteurs engagés dans ces expérimentations. Dans le cadre de la politique agricole commune, des mesures agro-environnementales et climatiques ont ainsi été conçues pour prendre en charge les coûts liés aux changements de pratiques, pendant une durée de cinq ans. Dans le cadre du plan Ecophyto 2, 3 000 exploitations bénéficient par ailleurs d'un accompagnement collectif qui, même s'il ne prend pas en charge le risque assumé par chaque agriculteur, permet de mutualiser ce risque et d'organiser des échanges entre agriculteurs sur les pratiques qu'ils ont testées. Il existe ainsi cinq réseaux DEPHY FERME dans le seul département de la Dordogne. S'appuyant sur les résultats de DEPHY, le plan Ecophyto 2 a pour ambition d'engager 30 000 exploitations agricoles dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques. Des groupes sont ainsi financés autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Dans chaque région, les appels à projets sont lancés pour recruter ces groupes, sur des financements apportés par les agences de l'eau. Le Gouvernement porte par ailleurs, au titre de la prochaine politique agricole commune, une ambition environnementale renforcée et souhaite que le cadre communautaire permette de financer non seulement les surcoûts liés au changement des pratiques mais aussi la prise de risque que ce changement implique.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Dubois](#)

**Circonscription :** Dordogne (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7911

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [1er mai 2018](#), page 3638

**Réponse publiée au JO le :** [25 septembre 2018](#), page 8479